

*Honorable Eugé Girouard, Can. ang.
avec les compliments de P. B. Casgrain*

DES MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA 3

DEUXIEME SERIE—1904-1905

TOME X

SECTION I

LITTERATURE FRANCAISE, HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, ETC.

3

3
/

LA MAISON DE BORGIA

Premier Poste de Wolfe à la Bataille des Plaines
d'Abraham—Où était-elle située

Par P.-B. CASGRAIN

EN VENTE CHEZ

J. HOPE ET FILS, OTTAWA ; THE COPP-CLARK CO., TORONTO
BERNARD QUARITCH, LONDRES, ANGLETERRE

1904

IV.—*La maison de Borgia—Premier poste de Wolfe à la bataille des
Plaines d'Abraham—Où était-elle située?*

Par P.-B. CASGRAIN.

(Présenté par M. B. Sulte et lu le 23 juin 1904.)

Le site devenu inconnu de cette maison est important à déterminer comme servant à indiquer d'une manière précise:

1o Le premier point stratégique et le poste le plus avancé dont Wolfe se hâta de s'emparer et de fortifier aussitôt qu'il eût pris pied sur les Hauteurs d'Abraham;

Et 2o à montrer la position exacte de l'aile gauche de son armée, appuyée d'abord sur cette maison *en avant* et qu'il fortifia dans ce but dès qu'il l'eût atteinte par une marche fort avancée sur le chemin Ste-Foy; après quoi il rangea son armée en ordre de bataille.

Disons d'abord qu'il ne peut y avoir de doute sur le nom et l'identité de la famille comme de la personne du Borgia dont il s'agit; car il fut le premier et le seul de son temps, avec ses enfants, à porter à Québec ce nom nouveau au pays. Il y fut baptisé sous le nom de *François-Louis*, mais s'appelaient *François-Borgia*; prénoms et nom accolés qui lui furent donnés dès sa naissance; et il maintint toujours celui de Borgia comme préfixe à son nom de famille qui était *Levasseur*; mais, le plus souvent, il élidait ce dernier, sauf dans quelques actes authentiques, tandis que, communément, il était connu simplement sous le nom de Borgia.

Ce nom, qui nous semble d'origine espagnole, apparaît pour la première fois par écrit, quant à lui, dans le recensement paroissial de Québec, pour l'année 1716, publié par l'abbé Beaudet en 1887. On y lit, page 11: "François de Borgia, âgé de 10 ans, fils de Pierre Levasseur, menuisier, âgé de 55 ans, et de sa seconde femme Anne Menage, âgée de 40 ans, demeurant rue qui est le long du jardin du Fort."¹

Ces énoncés s'accordent avec l'acte de baptême de François-Louis du 4 avril 1707, de même qu'avec les noms des mêmes personnes comme ses père et mère.

L'usage de mettre l'enfant admis au baptême sous le vocable d'un saint fit en cette occasion qu'on lui choisit pour patron saint François

¹ Le Dictionnaire généalogique Tanguay (Vol. V, p. 387) ne mentionne pas plusieurs des autres onze enfants de ce couple, alors vivants et portés à ce recensement. Ainsi, il omet entre autres celui qui nous occupe, né entre Barthélémy, baptisé le 16 janvier 1705, dit âgé de 12 ans, et François-Ignace, âgé de 9 ans et baptisé le 4 septembre 1708.

de Borgia, canonisé depuis peu (1671). C'est ainsi que son nom devint Borgia et en même temps son *prénom* parmi les membres de sa famille. "Saluts à notre frère Borgia," disent-ils, en s'écrivant.

Il est vrai qu'on ne peut s'en rapporter directement à lui sur cette appellation, attendu qu'il ne savait ni lire ni signer; mais en recourant à divers actes authentiques cités plus bas et au *Dictionnaire Tanguay*, on identifie sa personne et son nom aussi certainement que par sa signature.

Les branches diverses de cette lignée des Levasseur qui comptait dix frères, portaient aussi des ajoutés distinctifs à leur nom. Ainsi Pierre-Noël Levasseur, l'aîné, sculpteur et arpenteur, figure authentiquement sous le nom de "*Sieur Noël le Buisson*," entre autres à un acte devant M^{re} J. A. Panet, notaire, en date à Québec du 28 septembre 1765, lequel y cite ainsi sous ce nom le procès-verbal de cet arpenteur du 22 mai 1762. Le *Dictionnaire Tanguay* indique aussi plusieurs autres surnoms aux Levasseurs.

Ce même Louis-Borgia Levasseur, épousa à Québec, le 2 mai 1730, Hélène Moreau, qui mourut le 17 mai 1744; et en secondes noces, le 27 août suivant, (!!!) il prit pour femme Marie-Joseph Gatien. Du premier lit, il n'eut pas moins de neuf enfants, et treize du second lit. Cette paternité biblique peut atténuer, en regard des convenances modernes, sa hâte un peu trop précipitée de convoler en secondes noces avant l'an révolu. Il mourut à Québec où il fut inhumé le 8 février 1780.

Sa postérité a continué à porter le nom de Borgia comme nom de famille, et il se retrouve dans ses descendants, parmi lesquels on compte Joseph-Levasseur Borgia, avocat de renom, député marquant de 1810 à 1829, et l'un des fondateurs du *Canadien* en 1806.

Suivant les dates bien établies ci-dessus, on voit que lors du siège de Québec en 1759, cet unique Borgia était âgé de 52 ans; mais où demeurait-il alors?

On constate qu'en 1742, il est qualifié de bourgeois à Québec, et qu'il devint alors propriétaire d'une terre dans le domaine du Roi, à St-Jean (Côte Sainte-Geneviève), vis-à-vis le terrain appartenant au Sr Perthuis, de trois arpents de largeur sur toute la profondeur qui se trouve du chemin Ste-Foy à la Grande-Allée, bornée du côté sud-ouest au fief St-Jean (celui de Jean Bourdon), appartenant aux héritiers du Dr Michel Sarrazin de l'Étang, et du côté nord-est aux terres ci-devant appartenant à M. D'Artigny et alors aux Dames Ursulines de Québec, suivant contrat qu'il leur en avait passé le 30 avril 1727.

Borgia tenait ce bien-fond en vertu d'un acte de vente que lui avaient consenti Simon Chamberland et Elizabeth Rondeau, son épouse, représentant les héritiers de Noël Pinguet et autres, passé devant M^{re}

Boucault, notaire royal, le 26 novembre 1742; et le 28 décembre 1758, il exhiba son titre au greffier du domaine du Roi, lequel en fit l'enregistrement au Terrier conformément à sa teneur, sauf qu'il corrigea Côte Ste-Geneviève en mettant Côte St-Jean.

Dix ans après cet achat, en 1752, Borgia est dit maître-menuisier, demeurant au village St-Jean, tel que mentionné dans un acte de quittance que le même Boucault lui consentit le 7 octobre de cette année devant Mtre Saillant, notaire à Québec.

Le 5 juin 1754, il est qualifié de bourgeois de Québec, demeurant sur sa terre, Côte St-Jean. *Grefte de Boucault*, notaire.

On découvre ensuite par un autre acte devant le même notaire Boucault, en date du 17 janvier 1756, entre Borgia et sa fille Zéline (Marie-Hélène), épouse de Jean-Baptiste Chaillé dit Maturin, qu'il est dit demeurer "à la Côte St-Jean": de plus, même jusqu'au 17 mars 1759, on voit qu'il continue encore d'habiter le même endroit, suivant que l'établit un autre acte de cette date, entre ces mêmes parties, devant Mtres Sanguinet & Lanouiller, notaires.

Il est à propos de remarquer ici qu'il n'est fait aucune mention de bâtisses dans les divers actes translatifs de la propriété de la terre de Borgia, à l'inverse de la coutume ancienne et alors suivie des notaires de ne pas omettre ces circonstances et dépendances quand elles existaient. Il faut observer aussi que les divers plans de la bataille des Plaines n'indiquent pas de maison ou habitation sur l'étendue de cette terre, et qu'on n'y trouve pas ailleurs nommément la maison Borgia.

Néanmoins, comme Borgia avait commencé par prendre la terre à ferme dès la St-Michel précédant son titre, son intention était bien de la cultiver, et il lui fallait avoir en conséquence, et à commodité auprès, les bâtisses indispensables à cette fin; et il devait en avoir puisqu'il demeurait dans l'endroit.

C'est en effet ce qu'on découvre par un bail qu'il fit à Samuel Sills, négociant de Québec, le 2 décembre 1763, devant Mtre J. C. Panet, notaire, d'un terrain vis-à-vis le front de sa terre (celui ci-devant appartenant au Sr Perthuis sus-nommé) et situé du côté nord-ouest du chemin St-Jean, consistant et "divisé en trois clos, à une demi-lieue de la ville, sur le chemin St-Jean, ensemble une maison, grange et étable, cour, jardin et dépendances, tenant au nord-est aux Ursulines, au sud-ouest au nommé Routhier, au sud-est au chemin St-Jean et au nord-ouest au côteau Ste-Geneviève; (No 26 du cadastre de la Ban-lieue) avec certaines conditions, entre autres, de réparer la maison, la rendre logeable, y mettre et fournir les châssis, etc."

Est-ce là la maison Borgia? Celle incendiée? Est-ce une maison inachevée ou à réparer? L'acte n'en dit pas plus long. Mais c'est bien celle en plein milieu de la bataille de Ste-Foy.

La maison et le tracé confus de l'enclos alentour que l'on distingue à peine sur le plan à petite échelle du British Museum (*The Siege of Quebec, Vol. II, p. 257, Doughty and Parmelee*), au nord du chemin St-Jean et marqués *a*, pourraient peut-être désigner cette maison et dépendances indiquées là comme poste occupé par l'infanterie légère de Wolfe; ou bien, ce serait l'autre plus à l'ouest, du même côté nord du chemin, occupée de même comme poste, laquelle conviendrait mieux pour la distance connue d'une demi-lieue de la ville.

En référant à la copie du plan authentique de 1834, du département des Terres de la Couronne, touchant le fief de Coulonges, reproduit et publié par l'abbé Scott dans *Notre-Dame de Ste-Foy, vol. II, p. 246*, on y voit clairement indiquées, *d'après les anciens titres*, les terres de Bourdon et de Borgia Levasseur; ce dernier comme représentant les héritiers Pierre Laporte et Pinguet (Noël). Elles se trouvent vis-à-vis de Marchmont sur la Grande-Allée, et la ligne sud-ouest des trois arpents de largeur de la terre de Borgia, vient tomber vis-à-vis le Monument des Braves, Chemin Ste-Foy.

Mais pour plus de précision encore et pour la connaissance exacte des lieux dont nous aurons besoin ci-après, il faut remonter au tracé de la route de Bourdon dès 1731, laquelle est venue à former ensuite la limite nord-est de la terre de Borgia, et au-delà de laquelle il devint, après la conquête, propriétaire d'un petit *compeau* de terre à un arpent au nord-est de cette route. C'est au sujet de ce dernier terrain que M. Doughty s'est mépris en croyant y trouver la maison de Borgia, comme nous aurons occasion de le démontrer ci-après.

Continuons. En effet, nous voyons par un procès-verbal du 31 mai 1790, dressé à la requête de Sieur Melchior Poncet,¹ maître-boulangier de Québec, homologué le 10 juin suivant, que Jean Renaud, sous-voyer du district de Québec, s'est transporté à St-Jean, près de Québec, sur la ligne entre la terre qu'il tient de Simon Chamberland (l'auteur de Borgia) et les Révérendes Dames Ursulines, pour reconnaître une route de traverse pour aller à la Grande-Allée, anciennement tracée par M^{re} Jean Lanouiller de Boisclair, grand-voyer, ainsi qu'il appert par son procès-verbal du 20 juillet 1731; sur quoi, le sous-voyer Renaud, voyant que cette route n'avait pas été pratiquée, fit tirer une ligne par le sieur Ignace Plamondon, père, arpenteur-juré, sur laquelle

¹ Ce Poncet était devenu le représentant Borgia, lequel conjointement avec sa seconde femme et ses fils Louis Borgia Levasseur et Joseph-Marie Borgia Levasseur, et comme aux droits de la Vve Chaillé, sa fille, héritiers de leur mère Hélène Moreau, vendirent leur terre de St-Jean au sieur Jean Roy, maître-traitteur de Québec, par acte devant M^{re} J. A. Panet, notaire, le 30 octobre 1766; et par ce dernier, elle parvint au nommé Poncet, devenu propriétaire en 1790. Cette terre comprend les lots du cadastre et plan officiels de la banlieue de Québec, numéros 76, 77, 78 et 79.

les dites Dames pourraient établir une clôture qui leur servirait de borne entre elles et le chemin, ayant déduit et pris la moitié du terrain réservé par le Sr de Boisclerc de 24 pieds de large pour l'usage du chemin, six pieds pour les fossés des deux côtés et trois pieds pour placer les clôtures.

Il y est dit de plus que de Boisclerc s'était d'abord transporté sur le chemin qui paraissait avoir été anciennement pratiqué entre la ligne qui sépare les terres de MM. Sarrazin et de Nicolas Pinguet appartenant alors au nommé Chamberland, qui était un chemin de tolérance, et qui depuis quelques années laissaient les gens en souffrance parce que les propriétaires des terres les avaient ensemencées et avaient bouché par clôtures les chemins; et ayant remarqué que le dit ancien chemin était impraticable par les mollières qui s'y rencontraient, il ordonna que les révérendes Dames Ursulines de Québec et le nommé Simon Chamberland, habitant de la Côte Ste-Geneviève (lieu St-Jean), tireraient dans la ligne de leurs terres un chemin de vingt-quatre pieds de large le long de leurs dites terres, comme étant l'endroit le plus commode et le plus sec et où il se trouve moins de mollières.

En conséquence, le dit Jean Renaud, voyant que les dites Dames avaient déjà laissé du terrain pour le dit chemin, il ordonna qu'il y serait travaillé incessamment, ainsi marqué, par les intéressés d'un bout à l'autre, pour demeurer chemin royal et public à perpétuité. Cette route, peu passante aujourd'hui, n'étant qu'à quelques arpents du chemin du Belvédère, continue néanmoins d'être indiquée dans le cadastre et sur le plan officiels de la Banlieue de Québec, comme *route Bourdon*. Elle est tracée de même comme route publique par l'arpenteur Louis Perrault, suivant son plan de mai et juin 1790, pour délimiter les diverses propriétés foncières des Dames Ursulines de Québec dans la Banlieue. Son rhumb-de-vent, sur toute sa longueur de onze arpents, est marqué courir 26°30' ouest, et elle débouche sur la Grande-Allée à 135 pieds de l'extrémité ouest du Champ de Courses et vis-à-vis Marchmont.

Nous trouvons donc en 1759 une habitation de Borgia au nord sur le chemin Ste-Foy et sa terre au sud, attenant vers l'est à la route Bourdon; le tout situé précisément à une demi-lieue de la ville de Québec; deux points établis et prouvés par une preuve authentique et scientifique.

La difficulté est de relier la maison à cet endroit à celle du poste avancé de Wolfe sur le même chemin, savoir celle qu'il fortifia et sur laquelle resta appuyée, pour lors, l'aile gauche de son armée, jusqu'au temps où il en fut chassé peu avant l'engagement général du combat et après qu'on y eût mis le feu.

Les collaborateurs du "*Siege of Québec*," et M. Doughty nommé (Vol. III, p. 118 et Vol. VI, p. 287, plan 20), placent cette maison au pied de l'Avenue-des-Érables; et sur le plan de la bataille, celui de M. Doughty, Vol. III, p. 90, il indique par le chiffre 8 l'endroit de la maison et propriété de Borgia, d'après un plan de 1766. C'est-à-dire qu'il la met sur la rue Simard d'à présent, entre le nouvel établissement des Franciscains (No 27 du cadastre) et la demeure de feu R.-H. Smith (lot 74 du même cadastre), sur le chemin Ste-Foy.

Nous avons pris un calque de ce plan (si toutefois il peut comporter ce nom), grâce à l'obligeance des Dames Ursulines, qui le conservent dans leurs archives. Elles l'ont coté au dos "1766-2"; il est non signé et attribué par elles à Noël Levasseur. C'est un simple croquis à main-levée, sans date, sans rhumb-de-vent, et à sa face, il se montre incorrect en ce que les lignes des terres au lieu de tomber à angle droit sur la Grande-Allée, y font un angle considérable de 20°. Il se réduit, comme son en-tête le comporte, à un aperçu approximatif pour localiser les terres des Ursulines en ces endroits à cette date.

Cependant, prenons-le tel qu'il est pour démontrer facilement la méprise de M. Doughty, faute d'en avoir examiné avec soin la portée et la valeur, et d'avoir fait un mesurage des lieux, et notamment, d'avoir compulsé les anciens titres qui se rapportent à la propriété ainsi mise au nom de Borgia Levasseur, dont le nom se lit en effet à l'extrémité ouest de ce plan, sur le chemin Ste-Foy.

M. Doughty n'a pas fait attention au nom de Noël Pinguet et de Le Vallon au-dessous de celui de Borgia, sur la même terre, ce qui l'aurait amené à la jonction de la route Bourdon à la Grande-Allée, à l'endroit appelé Marsolet; ce qui l'aurait aussi conduit à identifier correctement et localiser le terrain dont il s'agit et s'apercevoir qu'il est loin de l'Avenue-des-Érables, comme nous l'allons démontrer.

En 1766, les Dames Ursulines continuaient d'être bornées au tracé de la route Bourdon qui les séparait de Borgia, et il est facile d'expliquer comment il se fait que le nom de Borgia Levasseur se retrouve de leur côté, à un arpent de la route environ, sur la même terre y attenante, laquelle provenait en partie ci-devant du nommé Le Vallon. Lors de leur achat de M. D'Artigny (le 30 août 1727, Rageot, notaire, ci-dessus mentionné), celui-ci n'avait pu leur vendre que les trois-quarts de la terre du bonhomme Le Valon, située à cet endroit, nommée vulgairement *Marsolet*, laquelle attenait du côté sud-ouest à celle ci-devant de Noël Pinguet, et que le tracé de la route de Bourdon allait séparer comme borne future. L'autre quart appartenait alors au même Noël Pinguet, représentant aussi des droits analogues à ceux de Le Valon. Pendant que Pinguet et ensuite ses représentants Chamberland et Borgia, bornaient ainsi les Dames Ursulines de leur côté sud-ouest, elles étaient restées bornées du côté du nord-est au même Pinguet en partie,

par le haut, et à ses héritiers ensuite, à cause du morceau de terre de la part du quart qui leur appartenait et qui se trouvait située à l'encoignure du bout nord de la terre, sur le chemin St-Jean. Notons que les Pinguet étaient originairement propriétaires de chaque côté de la route avant qu'elle fut tracée, c'est-à-dire de deux lots étant en tout de trois arpents soixante-dix perches de front.

Or, Charles Pinguet de Montigny, fils de Nicolas, petit-fils de Jacques Pinguet de Vaucour¹ et arrière-petit-fils de Noël Pinguet, ayant atteint son âge de majorité, vendit ce morceau de terre à Louis-François Borgia, le 20 octobre 1762, par contrat devant Saillant, notaire. Il consistait en "deux arpents de front sur quatre arpents de profondeur, situés à St-Jean, tenant d'un bout par devant au chemin St-Jean, par derrière aux Dames Ursulines de Québec, et d'autre côté à "la veuve Lambert," laquelle était aussi une héritière Pinguet, celle ci-dessus nommée Elizabeth. Le tout sans mention de bâtisses.

Le vendeur déclare que ce terrain lui vient partie par le décès de son père et partie pour l'avoir acquis. On le trouve compris dans le lot No 80 du cadastre de la Banlieue, au nom de Wm. Henry.

Il est donc évident que Borgia ne pouvait pas avoir une maison là en 1759, puisqu'il n'est devenu propriétaire qu'en 1762, d'autant plus qu'il n'en avait pas besoin, puisqu'on lui a trouvé une demeure à côté, à environ un arpent à l'ouest. D'ailleurs, l'endroit se trouve distant de l'Avenue-des-Érables de tout l'espace de là à la route Bourdon.

Enfin, pour trouver dans la personne de Borgia la propriété ou l'occupation alors d'une maison vers le pied de l'Avenue-des-Érables, et autre que celle qu'il habitait en 1759, nous nous sommes adressé aux Dames Ursulines qui sont les propriétaires du fond dans toute cette localité, et dont les archives sont la meilleure preuve à consulter; mais, malgré leur obligeance et leurs recherches, on ne peut rien découvrir à ce sujet. Pourtant, le nom de Borgia, comme celui de leurs autres concessionnaires, ne manquerait pas d'apparaître dans leur censier et leurs livres de comptes, s'il eût possédé là un terrain relevant d'elles directement ou indirectement.

¹ Jacques Pinguet de Vaucour et Delle Elizabeth Duperras, veuve de feu Nicolas Pinguet, et le Sr Louis Lambert, au nom et comme ayant épousé Elizabeth Pinguet, héritiers de Noël Pinguet, vendirent par acte devant Rageot, notaire, le 25 septembre 1723, à Simon Chamberland et Elizabeth Rondeau son épouse, la terre que ces derniers revendirent à Borgia en 1742. Noël Pinguet tenait de Barthélémy Gaudin et Marthe Coignal son épouse (l'abbé Scott dit *Coignat, Cognard, Cognard*), par contrat du 20 juin 1667, même notaire Rageot, lesquels tenaient partie par concession de M. de Lauzon du 17 août 1655 et partie de Jacques Gourdeau et ux. par contrat 7 juillet 1659, Peuvret, notaire.

Ainsi, nous trouvons que M. Doughty a fait double erreur en s'appuyant sur le prétendu plan de 1766 sans un examen plus attentif; d'abord, en ne localisant pas correctement le terrain, suivant les titres, ensuite en ne vérifiant pas le temps où Borgia l'a acquis.

Or, comme il ne présente pas d'autre preuve, que nous sachions, sa maison Borgia, étant sans fondement, reste en l'air, pour le présent.

Il faut la trouver ailleurs si elle ne se trouve pas là. Et avant de passer plus loin, nous ferons remarquer qu'en référant aux divers plans, tels que publiés et présentés par M. Doughty, dans le corps de son ouvrage, et nous affirmons, que sauf le sien, tous les autres plans n'étaient pas les lignes respectives des armées en présence au-delà d'à peu près la mi-distance entre les chemins St-Louis et Ste-Foy. Comment s'y est-il pris pour combler la distance et remplir la lacune jusqu'à la rue Simard et au point qu'il a marqué 8?

Nous ne voyons aucune difficulté, à voir Wolfe s'emparer de la maison de Borgia que nous avons prouvée être sur le Chemin Ste-Foy, près et à l'est du Monument des Braves et même la fortifier comme d'autres en deça vers la ville. Cependant ce ne serait pas celle en avant vers laquelle il a marché sur le chemin Ste-Foy, car il lui tournait le dos. De même, nous ne pouvons admettre que c'est là la maison sur laquelle il a dû appuyer l'aile gauche de son armée, laquelle se serait trouvée à une demi-lieue de la ville, et de fait beaucoup trop en arrière de sa ligne de bataille; tandis qu'on sait qu'il s'est avancé assez loin sur le chemin Ste-Foy, comme le dit M. Doughty (*Vol. III, p. 115*), pour qu'on pût apercevoir ses troupes sur les hauteurs du coteau, en face de l'Hôpital-Général, entre l'Avenue-des-Erables et la rue Claire Fontaine; même qu'il avait dépêché des grenadiers en avant pour s'emparer de la maison de Borgia (*id., pp. 118 et 123, et IV, p. 254*).

Ceci est confirmé par la *Relation du Siège de Québec, id. vol. V, p. 332*, comme suit: "Un grand nombre de leurs troupes (des Anglais) avaient déjà monté les côtes et marchaient en bon ordre du côté de la ville, le reste débarquait et défilait malgré tous les efforts que faisaient les Canadiens pour les empêcher de se rallier; ils ne purent les arrêter par le feu continu qu'ils firent ni s'opposer à leur marche, jusqu'à un quart de lieue environ de Québec, parce qu'il ne fut pas possible de tirer du secours assez prompt du camp de Beauport."

Le journal d'un officier français (*id. Vol. IV, p. 254*), dit "Que les Anglais s'avançaient en bon ordre sur le long du chemin Ste-Foy."

Ils avaient donc dépassé de beaucoup la maison indiquée par M. Doughty et l'Avenue-des-Erables.

Mais, il y a plus; M. Doughty nous paraît commettre un contre-sens dont il aurait dû s'apercevoir, quand il place cette maison, non-seulement en arrière de la ligne de front de Wolfe, mais même vis-à-vis

ou plutôt derrière l'arrière-garde en potence de Townshend, qui formait la seconde ligne de bataille (*III, pp. 120 et 121*), ainsi qu'on peut le voir à son plan, vol. III, p. 96, chiffre 8, sur lequel il range les troupes anglaises en avant de l'Avenue-des-Erables et vers la ville; tandis que, suivant nous, cette maison doit nécessairement se trouver entre les deux armées, puisque près d'en venir aux mains, les Anglais en furent chassés et qu'on y mit le feu; ce qui les força à reprendre leur première position, ainsi qu'on va le démontrer.

Voici ce qu'écrivit sur ce point l'auteur du "*Siege of Quebec*" appuyé de ses collaborateurs (*Vol. III, p. 146*):—

"A movement on the part of the English to take possession of a house and mill on the Ste. Foye Road situated near the junction of St. John and D'Aiguillon streets, again alarmed the French right and the Canadians were ordered to set fire to the buildings, which was at once done, the British retiring to their former position."

Ce passage est tiré du *Journal abrégé d'un aide-de-camp*, Vol. V, p. 297; mais ce journal va plus loin: il y est dit que les Anglais occupèrent déjà les deux maisons et en furent chassés.

"L'armée anglaise occupait..... et deux maisons en avant de sa ligne gauche lesquelles elle occupa quelque temps, mais le grand feu de nos pelotons incommode beaucoup l'ennemi, il les abandonna après avoir mis le feu."

Le chevalier Johnstone précise davantage ce détail. Il nomme la maison de Borgia et indique la direction de celle-ci et du moulin-à-vent. Nous citons de la version anglaise du *Dialogue in Hadès*, p. 46, ne pouvant nous procurer la version primitive en français de l'auteur¹ qui n'a pas encore été publiée.

"En effet, dit-il, un mouvement que fit en ce même temps (*pendant que Montcalm tenait son conseil de guerre*) votre armée vers le moulin-à-vent et la maison de Borgia sur le bord de la hauteur, sembla favoriser cette conjecture (*une descente vers le pont de bateaux*). Mais un instant après, les Canadiens ayant mis le feu à cette maison et vous en ayant chassés, vous reprîtes votre première position."

Foligné, *id. vol. IV, pages 204 et 205*, rapporte de même, en confirmant Johnstone, que: Les Anglais étaient à se retrancher et la pro-

¹ L'étude des mémoires complets du chevalier Johnstone, au point de vue de l'art militaire, nous a fait apprécier sa haute compétence au sujet de la bataille des Plaines d'Abraham, dont il a fait une savante revue critique. Les plans et descriptions qu'il donne des diverses batailles auxquelles il a pris part, telles que Gladsmuir ou Prestonpans, Clifton-Hall, Falkirk, Culloden (2 plans), Carillon, Siège de l'Isle-aux-Noix, avec plan, et notes sur la marche du général Braddock, fournissent une preuve surabondante de son savoir, approfondi à l'école de l'expérience.

mière de leurs trois colonnes était rangée depuis le lieu de leur débarquement jusqu'à la maison de Borgia, où sept à huit cents Canadiens et Sauvages "par leur fusillade et le feu qu'ils mirent à la maison de Borgia vers les neuf heures engagèrent le fort de l'action que M. de Montcalm crut devoir soutenir et profiter du moment, etc."

Le journal d'un officier français, *Vol. IV, p. 254*, dit aussi que l'ennemi se rangeait en ordre de bataille près de la maison de Borgia qui couvrait leur gauche et s'étendait de là sur le grand chemin qui mène à la porte Saint-Louis; et que Wolfe aussitôt monté, avait envoyé une compagnie d'Ecosseis s'emparer de cette maison qui couvrait leur gauche; et qu'un effort fut fait pour les en déloger, ce qui amena une attaque vive et obstinée, mais sans succès, car il fut absolument nécessaire d'amener du canon pour les chasser.

Ainsi, nous ne voyons pas de possibilité de placer la maison de Borgia au pied de l'Avenue-des-Érables et derrière la ligne anglaise, suivant le plan de M. Doughty; d'ailleurs, il aurait fallu aux Français partir du moulin et aller percer cette ligne pour y atteindre la maison et amener du canon afin de les en chasser.

Or, l'attaque étant dirigée vers le moulin fut donc nécessairement repoussée de là sur le front et non sur le derrière de la ligne anglaise.

C'est pourquoi, et pour maintenir cet avantage conquis par les Français le *Journal abrégé d'un aide-de-camp* ajoute, *Vol. V, p. 297*, que "Un lieutenant et trente hommes du régiment de La Sarre (celui en ligne qui se trouvait le plus près du moulin) furent alors portés en avant de notre flanc droit pour observer les mouvements de l'ennemi par sa gauche et être averti à temps s'il eût... (...voulu...)... nous tourner par notre droite en nous masquant sa manœuvre à la faveur de la fumée des deux maisons incendiées."

M. Doughty le dit aussi de même de ce détachement de La Sarre, *Vol. III, p. 146*.

Le lieutenant et ses hommes avaient donc débordé ces deux maisons, et si la maison Borgia a été incendiée comme on n'en peut douter, et si on continue de la placer au pied de l'Avenue-des-Érables, ces trente hommes de La Sarre auraient plus qu'atteint le point où M. Doughty la met, et durent nécessairement avoir percé la ligne anglaise pour y parvenir; ce que personne ne songera à avancer ou à admettre; car les Français ne se sont point avancés en bataille sur les Anglais jusqu'à l'Avenue-des-Érables, que l'on sache.

Si donc nous écartons cette maison de cet endroit, d'abord parce qu'elle n'existait pas là, comme maison de Borgia, ensuite parce qu'elle ne saurait être placée derrière la ligne de Wolfe; s'il nous faut aussi écartier celle à une demi-lieu de la ville comme beaucoup trop éloignée

de la ligne anglaise, voyons donc si nous ne pourrions pas la placer ailleurs entre les deux armées et lui retenir son même nom de Borgia.

* * *

Nous avons vu que le chef de famille de ce nom avait eu de son premier mariage, plusieurs enfants, citons entre autres deux fils, appelés comme lui Borgia. Tous deux étaient en âge en 1759. L'aîné, Louis-Borgia Levasseur, baptisé le 15 avril 1733, avait vingt-six ans. L'autre, Joseph-Marie Borgia Levasseur, baptisé le 21 octobre 1735, atteignait ses vingt-quatre ans.

Ne serait-ce pas d'une maison de l'un d'eux ou même de leur père, près du moulin, dont il s'agirait et laquelle serait celle que nous cherchons ?

Le site du moulin et l'étendue de l'emplacement sur lequel il était érigé, après avoir été établi d'une manière incontestable comme nous l'allons faire, vont nous mettre sur la voie pour trouver des éclaircissements importants et des résultats cherchés et entrevus. L'endroit se trouve en effet juste à un quart de lieue de la ville, ainsi qu'il a été dit plus haut, et à la jonction des rues St-Jean et d'Aiguillon, sur le coteau Sainte-Geneviève. Ce moulin attenait ci-devant du côté nord-est à une ligne indiquée dans un bail emphytéotique, ci-après mentionné, fait à Louis Manseau, du 12 juin 1790, à prendre à trois pieds de distance du terrain de Nathaniel Taylor. Cette ligne coupe le milieu de la remise ou hangar actuel des chars urbains. Elle est à 145 pieds 8 pouces anglais de distance de la borne actuelle et visible du côté sud-ouest, sur l'alignement nord de la rue St-Jean. Elle court 25° ouest suivant la délimitation du terrain de Manseau décrite dans les titres de la Couronne et d'après les plans des Ingénieurs Royaux.

Ce moulin est indiqué sur la plupart des plans de la bataille, et paraît, quoiqu'un peu trop en arrière, comme en ligne avec le front de bandière de Montcalm et l'Hôpital-Général. Mais, de fait, le plan le plus fiable, celui du cadastre officiel, donne exactement cette ligne à partir de la Côte à Perrault et la tour No 2 à cet hôpital. Il confirme entièrement Hawkins sur ce point. Ce moulin était un moulin à tan mû par le vent, et Johnstone l'a observé comme situé sur la hauteur et près de la cime du coteau Ste-Geneviève. On le retrouve tracé sur le plan de Perrault de 1790, déposé chez les Dames de l'Hôtel-Dieu, et sur lequel il est placé là d'après leurs titres de concession.

En effet, l'emplacement qu'il occupait formait partie des terres environnantes de ces Dames Religieuses et il est enclavé dans le lot No 3755 du cadastre officiel du quartier Saint-Jean et comprend les subdivisions 5 et 6. Il va nous servir pour placer la maison de *Man-*

seau, dans la direction de laquelle et du moulin se trouvait celle de Borgia; et nous verrons que ce n'est pas sans raison qu'en en parlant, les deux maisons de Manseau et de Borgia vont ensemble.

L'Hôtel-Dieu concéda le terrain, non à bail mais en pleine propriété, à Jean-Marie Deguise dit Flamand, marchand-tanneur de Québec, par contrat du 18 août 1752, devant le notaire Saillant; et Flamand le vendit à Louis Manseau, aussi tanneur de Québec, par un acte notarié du 22 juin 1754, devant M^{re} Boucault. Ces titres sont rapportés et confirmés dans le bail emphytéotique pour 99 années par les Religieuses de l'Hôtel-Dieu au même Manseau, père, du 12 juin 1790 ci-dessus, devant M^{re} Descheneaux, notaire, pour un plus grand terrain de 11 arpents, 71 perches et 5 pieds en superficie, qui enclavait son emplacement, et déduction faite de son étendue. Ce bail définit la ligne nord-est de Manseau tel que donnée ci-dessus.

Cet emplacement est dit situé *terrain aux épines* et consistait en 22 toises et demie (135 pieds) de front, borné à l'alignement nord du chemin St-Jean,¹ sur douze toises (72 pieds) de profondeur à angle droit, et borné de tous autres côtés au terrain non concédé; mention est faite au premier contrat d'une maison déjà bâtie par Flamand qui était en possession dès avant l'octroi de son titre.

Manseau demeurait dans cette maison attenante et à côté de son moulin, en 1759.

Car on lit à son sujet, dans le journal du curé Récher,—que Mgr Têtu vient de découvrir et qu'il a en partie publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, mai 1903, p. 132,—que le curé se retira pendant le siège, le 16 juillet 1759, dans la maison de Pierre Flamand, hors des murailles du faubourg Saint-Jean, et que le 21, il laissa ce quartier à

¹ L'alignement sur la rue St-Jean et le mesurage avaient été donnés par Jansen Lapalme, architecte du Roi et député grand-voyer, par procès-verbal du 12 août 1752, "sur une ligne droite partant vis-à-vis d'une fontaine qui se trouve au milieu du chemin du Roi en descendant au nord-est," c'est-à-dire à environ trois quarts d'arpents sur la rue d'Aiguillon. On peut par ce moyen refaire assez exactement le parcours d'alors du chemin St-Jean à partir de la ville jusqu'à cette fontaine, d'après l'ordonnance du Conseil Souverain du 20 juin 1667, qui la mentionne dans son tracé comme scize sur les terres des Religieuses Hospitalières; et en suivant le tracé du 22 mai 1762 d'après le plan de Levasseur, où l'on y trouve indiqué le cours du chemin passant dans la cour de l'habitation d'Abraham Martin, l'on vient de là droit à la fontaine. On peut ainsi suivre et voir arriver vers le moulin, sur les huit heures, les premières troupes françaises accourant du camp de Beauport et essayant de se former autour du moulin, sur un terrain plein d'épines, inculte et formé de cavées et de crans, pour venir attaquer et rejeter les Anglais de ce poste. Il faut croire que c'était un point stratégique important, puisqu'aussitôt après la bataille Townshend y érigea une redoute montée de deux pièces de canon pour commander le chemin venant de la vallée et canonner les vaisseaux à l'entrée de la rivière St-Charles.

cause des bombes qui passaient sur le faubourg et descendit chez Primaut, tanneur, assez près de l'Hôpital-Général. Ensuite, le dimanche, 12 août, il écrit : " A une heure après minuit, il vient cinq à six bombes " et un pot-à-feu aux environs des tentes de M. de Villars, de Vienne, " Desgranges et, placées au bas du coteau derrière la maison " de Primaut et même plus loin, et *au delà de Manseau, au haut du " coteau ;* ce qui nous a fort surpris et nous a fait lever pour aller passer " le reste de la nuit à l'Hôpital-Général." C'est là, évidemment, le " même Manseau.

Et, parlant ensuite de la victoire de Ste-Foy (id., p. 42), il ajoute :

" Les Anglais sont entrés dans la ville et les Français sont restés " ayant dix pièces de canon avec eux *vers les maisons de Borgia et " Manseau.*"

Ce qui revient à dire—quand on connaît le résultat de la journée, à savoir, la déroute complète et la fuite désordonnée des troupes anglaises, en abandonnant leurs vingt-deux pièces de canon sur le champ de bataille—que les Français n'ont pas poussé plus loin de ce côté leur poursuite et ont ramené jusque-là dix des pièces enlevées à l'ennemi.

Il semble donc raisonnable de voir ces deux maisons de Borgia et de Manseau comme ayant existé assez près l'une de l'autre et dans tous les cas dans une même direction sur le chemin Saint-Jean, vers le moulin et tout auprès.

En effet, le mouvement stratégique de Wolfe, dans la direction du moulin et de la maison de Borgia, sur le bord de la hauteur, si bien défini par Johnstone, " towards the wind-mill and Borgia's house upon " the edge of the hill," nous semble clairement indiquer que ces deux maisons doivent être dans une seule et même direction, droit vers le moulin, direction pour atteindre le même but, c'est-à-dire la tentative d'une descente de là par le chemin allant droit au pont de bateaux, pour couper en deux l'armée française. La maison de Manseau doit être une des deux incendiées, et l'autre serait celle de Borgia, sur laquelle l'aile gauche de Wolfe s'était appuyée dès le commencement, et dont la garnison fut rejetée et les troupes expulsées furent forcées à reprendre leur première position.

Si l'on fait attention qu'ensuite les trente hommes du La Sarre se sont avancés au delà de la fumée de cette dernière comme de celle de l'autre pour observer l'ennemi, on peut en déduire encore, vu le peu d'espace entre les deux lignes de bataille, que la distance de celle-ci à l'autre et au moulin ne peut être considérable, et que cette maison doit se trouver dans ces environs et proche, puisque la fumée des deux formait un voile sans laisser apparemment une éclaircie entre elles.

Nous ne pouvons sur ces données établir au juste cette faible distance, laquelle le curé Récher semble effacer en les mettant presque ensemble.

Dans tous les cas, nous avons la certitude historique de l'incendie de deux maisons situées en avant de la ligne de Wolfe et près du moulin, et de l'incendie nommément de la maison de Borgia, laquelle semble une des deux. Nous avons aussi une même direction de celle-ci vers le moulin à vent de Manseau, à côté duquel il était logé, ce qui établit des présomptions plus que suffisantes pour dire que ces deux maisons ne pouvaient guère être éloignées l'une de l'autre.

Nous devons cependant ajouter que, malgré toutes nos recherches faites avec la plus grande obligeance de la part des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu, et particulièrement de leur annaliste, qui connaît à fond l'histoire de Québec et de toute la localité, laquelle forme partie de leurs terrains, nous n'avons pu constater par leurs archives jusqu'à présent, d'autre nom comme propriétaire dans l'endroit que celui du nommé Manseau, et pas d'autre habitation là avant 1759. La raison en est simple: elles n'avaient pas fait d'autres concessions en ces endroits avant cette date.

Cependant, on devrait parvenir à y localiser cette autre deuxième maison, soit de Borgia, ou d'un autre, puisqu'il y en avait certainement deux là, et conséquemment, il doit exister un titre de la propriété pour le maître à qui elle appartenait.

A défaut de l'Hôtel-Dieu, on pourrait se replier sur le terrain de Manseau qui possédait le domaine absolu du fond de son emplacement, lequel était suffisamment étendu pour y ériger une deuxième maison, que Borgia, maître-menuisier de son état, aurait bien pu y avoir construit, soit pour lui-même, soit pour un de ses fils, ou encore pour sa fille qui fut mariée à Manseau, fils, peu après.

Cette conjecture venait se confirmer à point par l'examen du plan de Holland de 1785, où l'on voit deux maisons distinctes auprès du moulin Manseau, lesquelles auraient été rebâties sur les mêmes fondements et dans les limites de son terrain qui y sont marquées. De plus, elles correspondent avec la même direction vers le moulin que nous avons reconnue.

D'autres circonstances nous portent à grouper ensemble et comme voisines les familles Borgia et Manseau, à cause de diverses alliances entr'elles qui s'en suivirent. Ainsi, comme l'a noté Mgr Têtu (*Id.*, p. 42), Jean-Bte Manseau, fils, né le 20 mars 1747, épousa Marie-Jeanne Levasseur dit Borgia, née en 1745 et fille de notre Borgia; on sait, de plus, qu'ensuite, Philippe-Augustin Levasseur dit Borgia, son fils, né en 1749, fut marié à Marguerite Manseau; et que Nicolas Levasseur dit Borgia un autre fils, né vers 1744, épousa la sœur de celle-ci, Angélique Manseau, et l'on découvre par le rôle de milice de 1776 qu'il était teneur, comme son beau-père, et il avait quinze ans et demi en 1759 et d'âge à être apprenti.

Nous en étions là dans nos vaines recherches commencées depuis longtemps (1889) pour localiser sûrement le site de la maison de Borgia, après avoir compulsé soigneusement les archives de l'Hôtel-Dieu, qui sont la véritable et unique source d'où découle le titre à la propriété de Manseau et des environs; mais, comme elles étaient restées infructueuses, nous ne savions plus de quel autre côté nous adresser, quand les récentes données fournies par le *Journal du Curé Récher* ont réveillé notre attention comme un jet de lumière. Nous avons fait de nouvelles tentatives pour trouver le titre actuel à la propriété Manseau, afin de remonter jusqu'à lui, en vue d'y découvrir là, peut-être, cette maison de Borgia, et pour apprendre en même temps par quel chaînon de pièces authentiques le fond de l'emplacement de Manseau, autrefois complètement aliéné par l'Hôtel-Dieu, a pu lui revenir en pleine propriété, comme en fait foi aujourd'hui le cadastre officiel dûment corrigé et finalement déterminé, suivant le plan du lot No 3755, 5 et 6, qu'on y voit.

Les Manseau sont demeurés propriétaires de leur acquisition du 22 juin 1754 et de leur emphytéose du 12 juin 1790 jusqu'au 30 novembre de cette année 1790. Leur voisin, Nathaniel Taylor, occupait le terrain du côté nord-est aussi par bail emphytéotique pour 99 années, suivant contrat que lui avait consenti l'Hôtel-Dieu devant M^{re} Descheneaux, notaire, le 31 mai aussi 1790. Il voulut acquérir des Manseau tant le fond de leur emplacement que leur droit d'emphytéose à courir jusqu'au 1er mai 1889, pour adjoindre le tout à son propre bail.

Or, c'est par la vente consentie à Taylor que nous sommes parvenus à retrouver Borgia, du moins son nom, dans la personne de deux de ses fils et de sa fille Marie-Jeanne, comme co-propriétaires chacun d'un septième dans la moitié indivise de l'emplacement Manseau, comme aussi dans deux maisons dessus construites et possédées en commun.

En effet, les vendeurs y sont désignés comme suit à l'acte du 30 novembre 1790, devant le même notaire Descheneaux:—

“Louis Manseau, père, Jean-Baptiste Manseau, Joseph Manseau, Augustin Borgia-Levasseur et Dame Marguerite Manseau, son épouse, Nicolas Borgia-Levasseur et Dame Angélique Manseau, son épouse, tous aussi au nom de Joseph Paquet, de Montréal, et Joseph Manseau, son épouse, leurs gendres et filles, sœurs et beaux-frères; encore Louis-Joseph Joubert, fils unique, seul héritier de défunt Jean Joubert, vivant, tanneur, et d'Elizabeth Manseau, absent de cette province, pour lequel les vendeurs se portent forts.”

Lesquels vendent à Taylor “un terrain situé en la banlieue de cette ville, à l'extrémité du faubourg Saint-Jean, contenant trois quarts “d'arpent de front sur soixante-douze pieds de profondeur, formant un “carré long, borné par devant au chemin St-Jean;” et ensemble deux

maisons construites en bois sur le susdit terrain; encore les instruments, cuves en cuivre et bois propres à la tannerie et qui sont actuellement dans une des dites maisons; lequel terrain est dit provenir des titres cités ci-dessus à commencer par celui de Deguise dit Flamand en 1752.

Cf. Papier Terrier, Vol. B, Domination Anglaise, pp. 12-13, Domaine du Roy.

Taylor se trouvait ainsi à posséder une étendue notable du coteau Ste-Geneviève depuis sa cime jusqu'au chemin Saint-Jean, et les autorités militaires qui y avaient déjà commencé la tour Martello No 4, vers 1805, derrière le terrain de Manseau, le point stratégique ci-haut mentionné, jugèrent nécessaire d'en faire l'acquisition pour la défense de la ville. Alors, Lord Dalhousie, gouverneur, intervint en personne, au nom de Sa Majesté, à l'acte à cette fin, que Montizambert et les représentants et ayants-cause de Taylor lui consentirent par cession de tous leurs droits, devant Mre Arch. Campbell, notaire, le 31 mai 1822.

Depuis cette date jusqu'à l'expiration du bail, au 1er mai 1899, le gouvernement militaire demeura en possession; alors qu'il la délaissa par abandon pur et simple à l'Hôtel-Dieu.

Pendant son occupation le gouvernement militaire avait posé des bornes pour délimiter dès 1822 son terrain et particulièrement l'emplacement Manseau, sur lequel il en existe encore deux sur la ligne ouest. Elles sont en pierre et plantées hors de terre avec la marque officielle B. O. du *Boundary Ordnance*; l'une, est sur l'alignement du chemin Saint-Jean et l'autre vis-à-vis sur la profondeur du lot. Elles correspondent avec les mêmes terrain, maisons et moulin indiqués sur le plan du major Holland de 1785.

Cette propriété est mentionnée dans la liste de celles du Département de la guerre transférées au gouvernement fédéral en 1867.

La Compagnie (ci-devant) du Chemin de fer urbain de la rue Saint-Jean acquit ce terrain du gouvernement fédéral par lettres patentes du 2 novembre 1878, et par un échange avec elle du 5 juin 1889, Labrèque, notaire, l'Hôtel-Dieu rentra dans le domaine de son ancienne propriété vendue à Flamand en 1752, et en a disposé depuis en conséquence. Elle appartient aujourd'hui à la *Cie Q. R. L. & Power Co. of Montmorency*.

Il y avait encore lors de cet échange deux maisons dessus qui existaient depuis longtemps et durant, sinon avant, l'occupation du Département de la guerre. L'une, du côté ouest, se voit encore assise sur de vieilles fondations; l'autre a fait place à la remise actuelle des chars Urbains. Chacune occupait respectivement le site primitif des deux maisons des Manseau et des Borgia, indiquées en 1785 et vendues en 1790, comme dit plus haut. Elles pourraient fort bien être les mêmes que celles rebâties après la conquête.

De plus, et chose importante à noter, c'est que lors et antérieurement au bail fait à Manseau, et à celui fait aussi en 1790 à Wm Grant, d'un lot plus loin, lesquels baux comprenaient toute l'étendue du terrain du côté nord-ouest du chemin Saint-Jean, depuis le moulin à vent jusqu'à la rue et Côte Sauvageau, plus de huit arpents de front (plan Ferrault et celui d'Adams), il n'y avait pas de maisons, car ces baux donnaient une superficie nue partout et un simple terrain en pacage. En fait il n'y avait pas eu de concessions là avant 1759, sauf celle à Deguise. Il n'en existait pas non plus au delà et jusqu'à la borne des Ursulines qui suit la ligne nord-est du terrain de l'asyle Findlay et les sépare de l'Hôtel-Dieu.

Et du côté sud du chemin il n'y en avait pas non plus sur un espace de 7 arpents, 6 perches et 6 pieds, à partir de la rue Claire-Fontaine, comme on le voit par le bail emphytéotique à David Lynd en cette même année, 22 juin 1790, et au delà, pas eu encore de concessions avant 1759.

Conséquemment, en 1759, on ne pouvait apercevoir dans la direction et près du moulin que les deux maisons de Borgia et Manseau, en avant de la ligne anglaise, puisqu'il n'y en avait pas d'autres et que les deux lignes de bataille n'étaient pas espacées de plus de huit arpents à partir du moulin.

Or, si la maison de Borgia a été de fait incendiée avec une autre auprès, comme le rapportent les historiens des deux côtés, anglais comme français, ce que nous ne pouvons refuser de croire comme vrai, il est certain que ce n'est pas celle au pied de l'Avenue-des-Erables à laquelle les combattants auraient mis le feu pour la détruire comme poste avancé. Cette dernière n'a pas été incendiée, et si toutefois elle existait et appartenait à Borgia (ce qui reste à prouver), elle était derrière la ligne anglaise et ne pourrait être celle en avant.

Laissant de côté la maison de Ste-Foy, nous croyons donc que l'indication donnée et entendue par le Curé Récher de l'endroit des maisons de Borgia et Manseau, vers lesquelles les Français sont restés avec dix pièces de canon, doit être acceptée comme la meilleure connue et prouvée, vu qu'on n'en connaît pas d'autre vers cet endroit, où il y en avait une indubitablement connue sous le nom de Borgia.

Suivant nous c'est la maison indiquée près du moulin sur le fameux plan colorié, *The Siege of Quebec, vol. I., p. 264*, laquelle se trouverait, d'après son échelle, sur le côté ouest de l'emplacement de Manseau, et près de son moulin à tan. C'est la seule maison y marquée et en avant de la ligne anglaise; et nous avons démontré qu'il n'y avait pas d'autre, sauf celle de Manseau étendant au moulin.

Le même moulin est marqué sur le plan, *vol. II, p. 272*, montrant aussi divers peletons de troupes françaises en avant et aux alentours; ce qui impliquerait l'occupation déjà prise par elles de ce poste. On

y voit aussi le chemin descendant droit au pont de bateaux, celui pour lequel les anglais tentèrent vainement leur attaque pour opérer une descente à ce pont.

Au regard des étrangers, ces recherches peuvent paraître minutieuses pour établir un point historique dont l'importance devient comparativement minime en vue du résultat général de la bataille et des immenses conséquences qui en sont découlées.

Toutefois, nous, gens du pays, de même que les lecteurs studieux et attentifs, aimons à trouver une exactitude incontestable dans le développement des détails historiques concernant les Plaines d'Abraham, du moment qu'ils méritent d'être mis au jour. Et certainement que l'endroit du poste en avant, pris et fortifié par Wolfe pour y appuyer son aile gauche, devrait être connu et fixé d'une manière irréfragable.